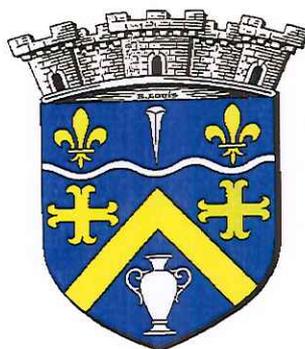


PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2011

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Pest", is written over the text of the council meeting.

La séance est ouverte à 20 H 00, sous la présidence de M. Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT.

M. LE MAIRE. - Nous ouvrons la séance. Je vais procéder à l'appel.

(Monsieur le Maire procède à l'appel des noms)...

Le quorum est atteint.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. J'ai eu la candidature de Serge RAYNEL. Y a-t-il d'autres candidats ? (Non). Il sera donc notre secrétaire de séance.

Décisions ayant été prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vous avez eu connaissance d'un certain nombre de décisions du Maire.

Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 27 avril et 17 juin 2011

Avez-vous des observations sur ces procès-verbaux ? (Non). Ils sont donc adoptés à l'unanimité.

Nous allons commencer cet ordre du jour chargé avec les 17 points portant sur les finances qui seront rapportés par Claude GARRO. Une dizaine sont des garanties d'emprunt, il n'y en a donc pas autant que cela.

FINANCES - EXECUTION BUDGETAIRE

Rapporteur Claude GARRO

M. GARRO. - Les quatre premières délibérations concernent de futures recettes budgétaires puisqu'il s'agit de l'instauration de la taxe communale d'habitation sur les logements vacants, de l'instauration de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de l'instauration de la taxe forfaitaire sur la cession de terrains devenus constructibles et de la fixation du taux de la taxe communale d'aménagement.

Il n'y a en fait que deux taxes réellement nouvelles parmi ces quatre, les deux autres se substituant à des taxes anciennes préexistantes.

1) Instauration de la taxe communale d'habitation sur les logements vacants à effet du 1^{er} janvier 2012

Depuis le 1^{er} janvier 1999, l'Etat dispose du droit de taxer sous certaines conditions les logements vacants. Les recettes correspondantes sont affectées à l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat). Plus que son rendement financier, l'intérêt de cette taxe est d'inciter les propriétaires à mettre lesdits biens sur le marché et ainsi d'accroître l'offre du parc locatif privé.

Les collectivités locales peuvent également instaurer une taxe communale d'habitation sur les logements vacants codifiée à l'article 1407 bis du CGI. Son rendement fiscal reste modéré, mais l'instauration de cette taxe complémentaire à celle de l'Etat accentuera la pression faite aux propriétaires de mise sur le marché.

Nous proposons donc l'instauration d'une taxe communale d'habitation sur les logements vacants depuis plus de cinq ans avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Avez-vous des questions ?

M. RICHOMME. - Comment la Mairie recense-t-elle les logements vacants depuis plus de cinq ans ?

M. GARRO. - Ce sont les Services Fiscaux qui le font.

M. RICHOMME. - Avez-vous connaissance à ce jour du nombre de logements vacants sur la commune ?

M. GARRO. - Non. Depuis plus de cinq ans nous n'avons pas d'estimation particulière. Il est vraisemblable que cette taxe ne rapportera pas grand-chose en matière financière. L'objectif est d'accompagner l'Etat dans

cette mesure d'incitation. Nous passons au vote de cette délibération.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, / Catherine FOUQUE-GUILLIET, / Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), / Carina COELHO-VALENTE/(pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

2) Instauration de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité à effet du 1^{er} janvier 2012

Cette taxe répond à une directive européenne d'octobre 2003 et à une loi nationale de décembre 2010 qui institue un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité. Elle se substituera à compter du 1^{er} janvier 2012 à la taxe communale sur les fournitures d'électricité.

Jusqu'alors la commune percevait une taxe sur les fournitures d'électricité au taux de 6 % sur le montant des consommations des entreprises et des particuliers. Ses propres installations en éclairage public étaient exonérées.

A titre d'illustration, la recette budgétaire correspondant à cette taxe a été de 160 K€ pour l'année 2010 et nous pensons arriver à 175 K€ à la fin de l'année 2011.

Dans le nouveau dispositif la taxe locale sur la consommation finale d'électricité s'exprime par un tarif de référence fixé par la loi à 0,75 € par mégawatt/heure pour les consommations non professionnelles et certaines consommations professionnelles (puissance souscrite inférieure à 36 kVA) et à 0,25 € par mégawatt/heure pour les consommations professionnelles proprement dites (puissance souscrite comprise entre 36 kVA et 250 kVA).

Ces tarifs peuvent faire l'objet d'une majoration par l'application d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8.

Dans l'expectative, puisque ce sera la première année de mise en application de ce nouveau système et afin de ne pas obérer les ressources budgétaires qui pourraient être impactées à la baisse par ce nouveau dispositif, pour tenir compte également du fait que notre collectivité va devoir elle-même s'acquitter de cette taxe sur ses propres installations, ce qui est une novation, il est proposé d'adopter le multiplicateur de 8, ce qui aboutirait au tarif suivant :

- 6 € par mégawatt/heure consommé pour les consommations non professionnelles,
- 6 € pour les consommations professionnelles puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA,
- 2 € pour les consommations professionnelles proprement dites.

Voilà l'objet de la délibération qui vous est proposée ce soir. C'est une obligation pour nous de substituer cette taxe locale sur la consommation finale à la taxe d'électricité. En revanche, nous avons l'opportunité de choisir le taux applicable.

Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

3) Instauration de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles

C'est une taxe véritablement nouvelle. Elle a été instaurée par la loi portant engagement national pour le logement du 12 juillet 2006. Elle a pour but de faire bénéficier les communes d'une partie de la plus-value engendrée par le fait de rendre les terrains constructibles et ainsi de faire participer les propriétaires fonciers aux dépenses d'infrastructures liées au passage des terrains en zone constructible dans le cadre d'un PLU ou d'un document d'urbanisme.

Cette taxe est due par le vendeur lors de la première cession à titre onéreux depuis que le terrain est devenu constructible.

Il existe un certain nombre d'exonérations tenant à la durée de détention du bien depuis la date de constructibilité ; c'est indiqué dans la délibération. Ainsi, n'est pas taxable un terrain classé constructible depuis 18 années. D'autres exonérations concernent le montant et ainsi les terrains dont le prix est inférieur à 15 K€ ne seront pas taxés non plus.

L'assiette de cette nouvelle taxe est constituée par la plus-value réalisée. Pour simplifier : prix de vente moins prix d'achat actualisé. Son taux est de 10 %. Si l'on ne dispose d'aucun élément de référence quant au prix de revient, l'assiette est alors égale aux deux tiers du prix de vente.

Date d'effet : pour les cessions réalisées à compter du premier jour du troisième mois qui suivra notre délibération, donc 1^{er} décembre. Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

4) Taxe communale d'aménagement sur le territoire de la commune : instauration du taux

Cette taxe communale d'aménagement est destinée à financer les équipements publics rendus nécessaires du fait de l'urbanisation et se substitue de fait à cinq taxes préexistantes :

- la TLE (Taxe Locale d'Equipement),
- pour le département la Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles et la Taxe Départementale pour le financement des Conseils d'Architecture,
- la Taxe Complémentaire à la TLE en ILE-DE-FRANCE,
- les PAE (Programmes d'Aménagement d'Ensemble).

Cette taxe s'appliquera à toute construction nouvelle de plus de 5 m² et à certains aménagements, parkings et campings notamment.

Des exonérations peuvent être décidées par les communes et nous en proposons un certain nombre dans la délibération, comme par exemple l'exonération des constructions et aménagements destinés à être affectés à un service public, l'exonération des constructions aidées dans le cadre de prêts PLAI, des locaux agricoles, etc.

Le dispositif prendra effet pour toutes les autorisations d'urbanisme déposées à compter du 1^{er} mars 2012. Son assiette sera la valeur forfaitaire par mètre carré de la surface de construction fixée pour 2012 en ILE-DE-FRANCE à 748 €. Le taux communal sera de 5 %.

Avez-vous des questions ?

Mme PRAT. - Les ZAC sont exonérées de plein droit, mais elles ne le sont que lorsque le coût des équipements a été mis à la charge des constructeurs. Il faudrait l'ajouter. Ce n'est de plein droit que sous cette condition. J'ai vérifié.

M. LE MAIRE. - Aucun souci pour que ce soit ajouté. Quel est l'avis du rapporteur ?

M. GARRO. - On peut l'ajouter dans la rubrique sur les exonérations.

M. LE MAIRE. - Je vous propose de passer au vote avec cette phrase amendée telle qu'elle vient d'être proposée.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

5) Décision Modificative n°1

M. GARRO. - Il s'agit du budget 2011. C'est une décision modificative autrefois appelée "budget supplémentaire". C'est un acte budgétaire qui prend en compte l'évolution de certaines dépenses ou de certaines recettes ayant été inscrites au Budget Primitif, ce qui permet juridiquement les ajustements nécessaires. On y constate des écritures d'ordre et des écritures réelles.

La décision modificative qui vous est présentée ce soir s'équilibre en dépenses et en recettes : à 205 766,52 € en investissement, à 20 114 € en fonctionnement. C'est une DM qui a une toute petite valeur financière, ce qui prouve que notre Budget Primitif a été relativement bien ciblé puisqu'il n'y a dans cette décision modificative n°1 pratiquement que des opérations d'ordre.

Je vous propose de suivre mon bref commentaire à partir du tableau figurant sur la délibération, en commençant par les recettes d'investissement :

- Virement de 2 700 K€ en plus et en moins. C'est le type même de l'écriture d'ordre. C'est fait à la demande de la Perception. Cela concerne la rétrocession du terrain à la société I3F. On nous demande de la passer du chapitre 13 en négatif au chapitre 024 en positif. Cette opération d'ordre est totalement neutre pour le budget.

- Recette nouvelle de 17 700 €. C'est une recette réellement nouvelle par rapport au BP. Elle concerne la cession de matériels affectés aux Espaces Verts, matériels d'occasion repris par un fournisseur.

- - 2 000 € qui constituent une diminution de recettes prévues au BP. Cela concerne la prévision de subvention de l'ADEME. Nous l'annulons car le matériel électrique correspondant ne sera pas acheté en 2011.

Il y a ensuite des opérations purement d'ordre :

- 34 729,52 € : virement de compte du 2031 au 2313, régularisation demandée par la Perception. Cela concerne des frais d'études sur le programme des Myrtilles. Vous retrouverez cela en face en dépenses.

- 77 337 € qui concernent l'entrée dans l'actif communal de deux terrains : sur la ZAC MONTVRAIN I, dernier terrain existant, pour une valeur de 75 339 € ; le parking du Centre Commercial de la Verville, que nous avons repris avant d'y faire les travaux que vous connaissez, pour 1 898 €. C'est une opération d'ordre totalement neutre.

- Une recette nouvelle de 78 K€ suite à la notification par l'Etat, postérieurement au vote du Budget Primitif, du montant du Fond d'Aménagement Urbain d'ILE-DE-FRANCE.

Vous avez ainsi le total des recettes de la section d'investissement de cette DM1.

En matière de dépenses :

- 18 177 € pour l'acquisition d'un matériel de tonte pour le Service des Espaces Verts. Il y avait 4 K€ au

budget, nous abondons de 18 177 € pour permettre l'acquisition de ce matériel. Nous avons eu par ailleurs une recette, que j'ai indiquée dans les recettes d'investissement, de 17 700 €. C'est un peu complexe mais on ne peut pas, quand on achète un bien avec revente, faire tout apparaître sur une facture comme un particulier ; il faut se livrer à des jeux d'écritures complexes. Cependant, nous avons bien vendu du matériel et en avons acheté un autre.

- 1 380 € de dépenses nouvelles pour l'acquisition d'un livre du souvenir, équipement destiné au cimetière de MENNECY dans le cadre des crémations.

- 34 729,52 €, pendant de l'opération de recettes et cela concerne les frais d'études concernant les Myrtilles pour lesquels la Perception nous a demandé des changements d'inscription budgétaire.

- Nous avons l'écriture correspondant aux 77 337 € qui se subdivise en 1 998 € pour le parking de la Verville et 75 339 € pour le dernier terrain de MONTVRAIN I.

- Une dépense nouvelle de 669,30 € concernant le poste "dépôts et cautionnements". Ce sont des sommes que nous reversons aux locataires de la commune quand ils partent. Il est difficile de prévoir en début d'exercice les mouvements qui se produiront durant l'année. Nous devons ajouter cette très faible somme.

Les recettes d'investissement moins les dépenses d'investissement nous permettent de dégager un solde d'équilibre positif de 73 473,27 €, solde affecté aux dépenses imprévues.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, il s'agit là de recettes et de dépenses totalement nouvelles pour une valeur très faible avec :

En recettes :

- Attribution par l'Etat d'une dotation exceptionnelle au titre de l'enregistrement des cartes d'identité et des passeports pour 9 054 €.

- 7 060 € d'attribution de l'Etat concernant la délivrance des titres sécurisés.

- 4 000 € pour les mandats annulés, en supplément par rapport à la prévision (les mandats annulés constituant des recettes par déduction).

En matière de dépenses, puisque nous disposons de 20 114 € nous allons les affecter de la manière suivante :

- 7 060 € font l'objet d'une attribution au poste budgétaire "chauffage", car il nous paraissait faible.

- 4 000 € vont aux titres annulés, ce qui est le pendant des mandats annulés ; là c'est une dépense.

- 9 054 € pour les intérêts 2011 concernant le crédit revolving souscrit en cours d'année.

Avez-vous des questions ? (Non).

M. LE MAIRE. - Je vous propose de mettre au vote la DM1 2011.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la Majorité**

POUR	27	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	6	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

M. GARRO. - Les 12 délibérations suivantes, de la n°6 à la n°17, concernent des demandes de garanties d'emprunt. Je vais essayer de les résumer au mieux.

Deux sociétés d'HLM (L'ATHEGIENNE et TOIT ET JOIE) entreprennent actuellement des programmes immobiliers à caractère social sur le territoire de la commune.

Ces programmes, qui ont reçu l'agrément de la Préfecture de l'ESSONNE, permettront de répondre aux obligations de la Ville en matière de loi SRU en augmentant de façon significative notre contingent de logements sociaux ; cela représente 98 logements.

Pour financer à la fois les acquisitions foncières et la construction de ces programmes immobiliers, les sociétés d'HLM L'ATHEGIENNE et TOIT ET JOIE ont recours à des emprunts auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS et sollicitent, comme c'est d'usage constant en la matière, la garantie totale de la commune.

A chaque fois deux types d'emprunts sont concernés : les Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) et les Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI).

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient et s'il n'y a pas d'objection au sein de cette assemblée, pour gagner du temps et afin de ne pas être répétitif je vous propose de faire une présentation synthétique de ces demandes et de vous demander de procéder ensuite à un vote groupé par emprunteur.

- 6) **Garantie totale d'emprunt accordée à L'ATHEGIENNE S.A. d'HLM (PLUS 42 logements)**
- 7) **Garantie totale d'emprunt accordée à L'ATHEGIENNE S.A. d'HLM (PLAI 8 logements)**
- 8) **Garantie totale d'emprunt accordée à L'ATHEGIENNE S.A. d'HLM (PLAI 3 logements)**
- 9) **Garantie totale d'emprunt accordée à L'ATHEGIENNE S.A. d'HLM (PLUS 14 logements)**

Les garanties d'emprunt pour L'ATHEGIENNE concernent la construction de 67 logements : 50 situés avenue Darblay, 17 situés rue des Châturies.

Les emprunts sollicités auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS concernent tous la construction.

Dans le cadre du dispositif PLUS, ce sont des emprunts sur 40 ans au taux de 2,60 % et leur montant total s'élève à 6 126 635 €.

Dans le cadre du dispositif PLAI, ce sont des emprunts sur 40 ans au taux de 1,80 % dont le montant total s'élève à 1 409 320 €.

Sur les délibérations n°6 à n°9 vous avez le détail de tous ces programmes que je viens de résumer.

Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
-------------	----	---

CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

- 10) Garantie totale d'emprunt accordée à TOIT ET JOIE S.A. d'HLM (PLUS Construction)
 11) Garantie totale d'emprunt accordée à TOIT ET JOIE S.A. d'HLM (PLUS Foncier)
 12) Garantie totale d'emprunt accordée à TOIT ET JOIE S.A. d'HLM (PLAI Foncier)
 13) Garantie totale d'emprunt accordée à TOIT ET JOIE S.A. d'HLM (PLAI Construction)

Les délibérations n°10 à n°13 concernent la construction de cinq maisons sur MENNECY. Les emprunts sollicités auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS concernent à la fois les acquisitions foncières et les constructions.

Dans le cadre du dispositif PLUS ce sont des emprunts sur 40 ans pour la construction et 50 ans pour les acquisitions foncières au taux de 2,80 % dans les deux cas. Leur montant total s'élève à 735 137 €.

Dans le cadre du dispositif PLAI, ce sont des emprunts sur 40 ans pour la construction et 50 ans pour les acquisitions foncières au taux de 2,80 %. Leur montant total s'élève à 291 254 €.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

- 14) Garantie totale d'emprunt accordée à TOIT ET JOIE S.A. d'H.L.M (PLAI Construction)
 15) Garantie totale d'emprunt accordée à TOIT ET JOIE S.A. d'H.L.M (PLAI Foncier)
 16) Garantie totale d'emprunt accordée à TOIT ET JOIE S.A. d'H.L.M (PLUS Construction)
 17) Garantie totale d'emprunt accordée à TOIT ET JOIE S.A. d'H.L.M (PLUS Foncier)

Les délibérations n°14 à n°17 portent sur 26 logements situés place du 8 mai 1945 à côté de la gare.

Les emprunts sollicités auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS concernent à la fois les acquisitions foncières et les constructions.

Dans le cadre du dispositif PLUS, ce sont des emprunts sur 40 ans pour la construction et sur 50 ans pour le foncier au taux de 2,80 % dans les deux cas. Leur montant total s'élève à 2 102 840 €.

Dans le cadre du dispositif PLAI ce sont des emprunts sur 40 ans pour la construction et sur 50 ans pour les acquisitions foncières, au taux de 2,80 %. Leur montant total s'élève à 796 132 €.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

II. AGENDA 21

Rapporteur : Jouda PRAT

18) Demande de subvention auprès d'organismes financeurs pour l'élaboration de Agenda 21

Mme PRAT. - Lors du Conseil Municipal du 17 juin 2011 a été adopté le principe du lancement d'une démarche d'élaboration d'un Agenda 21.

Pour accompagner cette élaboration, il convient de rechercher des subventions auprès de la Région ILE-DE-FRANCE, du Conseil Général de l'ESSONNE, de l'ADEME et de tout autre financeur privé ou public.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter ces subventions.

Avez-vous des questions ? (Non).

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
-------------	----	---

CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

III. URBANISME - ENVIRONNEMENT- DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

19) Rapport d'activité annuel 2010 de la Commission Communale d'Accessibilité

Mme DOUGNIAUX. - Le Maire a l'obligation de présenter à son Conseil Municipal un rapport annuel de la Commission Communale d'Accessibilité.

Ce rapport retrace l'ensemble des travaux de voirie dans les espaces publics (abaissement de trottoirs, création de places de parking) et des travaux dans les bâtiments (création des sanitaires) qui ont été réalisés pour rendre plus accessibles les espaces aux personnes à mobilité réduite.

La commune a engagé en 2011 la mise en place d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE). Un bureau d'études est chargé de faire le diagnostic de ce PAVE : la société QUALICONSULT. Avez-vous des questions ?

M. RICHOMME. - Quelles sont les opérations prévues prochainement pour améliorer l'accessibilité des sites municipaux sur MENNECY ?

Il est indiqué dans la note que les Bâtiments de France, si j'ai bien compris, ont refusé le projet d'accessibilité par voie d'ascenseur à la salle des mariages. Que comptez-vous faire pour la rendre accessible, sachant que l'on ne peut pas faire d'ascenseur et que l'accessibilité de cette salle pose des contraintes ? Que va faire le Conseil ?

M. LE MAIRE. - Il y a aujourd'hui deux bâtiments qui pour moi sont particulièrement problématiques ou prioritaires à traiter.

Il y a notamment le Conservatoire, sur lequel il y a aujourd'hui un projet chiffré qu'il faudra arriver à passer dans le cadre des arbitrages budgétaires ; je vous donne rendez-vous au mois de mars prochain pour cela. On peut y installer un ascenseur, ou plutôt une sorte de monte-charge, une structure plus légère. "Monte-charge" n'est pas le terme adapté, mais on peut l'installer puisque les halls sont extrêmement larges ; cela peut être mis en intérieur.

S'agissant de la Mairie historique et de cette salle, c'est un problème majeur aujourd'hui. L'Architecte des Bâtiments de France, vous le rappeliez, a refusé toute solution en externe. Le projet était de créer une cage en extérieur entre l'arrière de l'église et l'arrière de la Mairie ce qui, esthétiquement, est invisible pour les Menneçois, mais doit faire l'objet d'un dépôt de permis de construire dont l'Architecte des Bâtiments de France ne veut pas.

Nous avons face à cela la possibilité de le créer en intérieur. Dans ce cas, je vous propose de vendre ce bâtiment car cela revient à fermer un bureau par niveau. Outre le fait que l'on est sur un projet qui passe d'un estimatif de 70 K€ ou 80 K€ à près de 200 K€, donc on multiplie par près de trois en raison des maçonneries et des reprises de plancher à faire, la Mairie compte aujourd'hui huit ou neuf bureaux et en supprimer trois signifierait que fonctionnellement il ne resterait que cette salle ; ce serait un non-sens.

Nous avons donc deux possibilités.

La première est de faire réfléchir les Services Techniques à l'éventualité d'un système de siège collé à la rampe d'escalier pour aider une personne à monter. Je n'en suis pas convaincu.

La deuxième, malheureusement, et c'est absolument ubuesque, est d'attendre que l'Architecte des Bâtiments de France change d'avis ou change tout simplement, car l'avis des Architectes des Bâtiments de France est une des seules choses dans ce pays qui n'est susceptible d'aucun recours, il faut le savoir.

Mme DOUGNIAUX. - Avez-vous d'autres questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

20) Contrat régional départemental : demande de subventions - modification du plan de financement

Pour faire suite à la délibération adoptée le 7 mai 2010, le travail de programmation des opérations éligibles à un contrat régional départemental a été affiné.

Ainsi, il est nécessaire de modifier le plan de financement de ces opérations afin de solliciter le Conseil Général de l'ESSONNE et le Conseil Régional d'ILE-DE-FRANCE pour l'octroi de subventions.

Quatre projets ont été retenus :

- Création d'un espace de réunion associative dans l'enceinte du Centre Administratif Jacques BROZ (travaux prévus en 2012-2013 pour un montant de 962 080 €).
- Création de vestiaires au gymnase René GUITTON (travaux prévus en 2013 pour un montant de 371 640 €).
- Création d'une salle d'entraînement pour sports de combat au complexe sportif Alexandre RIDEAU (travaux prévus en 2014 pour un montant de 521 324 €).
- Construction d'un Centre Technique Municipal pour 1 660 095 €.

Soit un montant total de 3 522 139 €.

Nous pouvons demander des subventions, mais pour un montant total de 3 M€ seulement, le taux étant de 35 % à la Région et de 15 % au Département, avec une majoration possible de 5 % pour des opérations présentant une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce nouveau plan de financement.

Avez-vous des questions ?

Mme PRAT. - J'avais demandé lors de la Commission la superficie de la grange. Avez-vous pu vérifier ?

Mme DOUGNIAUX. - Je n'y ai pas pensé.

Mme PRAT. - Cela ne fait rien.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR,
-------------	----	---

		Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

21) Autorisation donnée à M. le Maire de déposer un permis de construire pour le Centre Technique Municipal sur la ZAC MONTVRAIN II

Nous avons signé une promesse d'achat d'une parcelle sur la ZAC, le lot 8.1, d'une superficie de 5 000 m². Nous souhaitons y implanter le Centre Technique Municipal actuellement réparti sur trois sites.

Avez-vous des questions ?

M. RICHOMME. - Quand vous aurez plus de précisions sur le futur Centre Technique des Services Municipaux, nous serons preneurs de vos solutions et des études qui seront proposées à Monsieur le Maire.

Qu'allez-vous faire des trois sites existants ? Pour certains j'ai des idées, pour d'autres je m'interroge. Par exemple, celui de la Sablière pourrait être conservé pour l'école.

M. LE MAIRE. - Les grands esprits se rencontrent...

Pour ce qui est du projet, vous serez évidemment informés et associés à sa construction. Nous sommes clairement sur un projet à horizon 2014-2015 et donc nous avons un peu de temps devant nous, même avant d'en être aux phases définitives d'architectes et aux épures finales.

Pour nous l'intérêt de ce CTM est double. D'une part, donner des conditions correctes, décentes et fonctionnelles de travail aux agents municipaux, ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui car ils sont sur des sites qui non seulement sont vétustes, mais qui en plus sont dispersés en trois endroits. D'autre part, réutiliser ce foncier dont nous disposons.

Le premier site constitue pour nous un projet à horizon 2014-2015, juste dans la foulée de la livraison du CTM. Il s'agit des anciens locaux des pompiers devenus aujourd'hui les garages municipaux jouxtant l'école de la Sablière. Je m'en suis entretenu plusieurs fois avec les parents d'élèves, la Directrice et les enseignants, pour nous cela a vocation à devenir le lieu d'extension de l'Ecole. Y en aura-t-il besoin en 2014 ou en 2018 ? Je n'en sais rien.

C'est une école de centre-ville totalement enserrée entre des rues et du bâti et il n'y a pas de lieu d'extension potentielle. Elle a une difficulté fonctionnelle aujourd'hui : il n'y a pas de cantine. Nous accueillons pour déjeuner -mais dans des locaux non équipés pour cela- les petites sections de maternelle, l'ensemble des autres enfants descendant à L'Ormeteau. Il y a ce besoin d'une cantine sur place et on a potentiellement besoin de pouvoir créer une à deux classes supplémentaires pour accueillir les élèves. C'est la vocation de ce site.

Ne me demandez pas aujourd'hui un projet architectural, nous n'en sommes pas là. Nous avons une réserve foncière qui garantit la pérennité de cette école de centre-ville qui, avec l'Ormeteau, fait vraiment le binôme des quartiers nord de la commune.

Deuxième site : l'actuel Centre Technique Municipal. Il a clairement vocation à être vendu. Nous n'allons pas garder du foncier pour le plaisir. C'est une opération qui coûte en achat de terrain et en construction. L'enveloppe avoisinera les 2 M€. Si nous pouvons récupérer une quote-part de recettes pour financer ces projets en vendant des terrains n'ayant pas d'intérêt pour la mairie, c'est de bonne gestion.

Troisième site actuellement occupé par les Services Municipaux : l'entrée du Parc de Villeroy. Cette entrée pourrait être magnifique, d'autant qu'on l'embellit encore demain. Cependant, ce site est un point noir car il n'a pas vocation à être à l'entrée d'un Parc remarquable de 120 hectares. Ce CTM ressemble à une ancienne

DDE, ce qui n'est pas forcément terrible. Nous sommes en train de réfléchir aux possibilités de réaménagement de cette enceinte, qui a des atouts : ce site est intégralement clôturé et il possède un logement de gardien sécurisé.

Nous sommes en train de réfléchir aux possibilités de réaménagement de ce site. Nous en avons deux ou trois en réflexion et qui sont en train de mûrir. J'espère que d'ici la fin de l'année ou au début de l'année prochaine nous pourrons faire un certain nombre de propositions.

Il y a donc trois sites :

- Pour le premier il s'agit d'une remise en valeur de l'entrée du Parc de Villeroy et il s'agit de donner de l'attractivité pour les familles venant s'y promener.
- Pour le deuxième il s'agit de récupérer un peu d'argent car nous allons beaucoup dépenser sur cette opération.
- Pour le troisième il s'agit de pérenniser l'école de la Sablière.

Mme DOUGNIAUX. - Nous passons au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

22) Participation Voirie Réseau 4 rue des Châttries (rapporte la délibération du 27.04.11)

Il s'agit du retrait de la délibération n°13 prise en Conseil municipal le 27 avril 2011 concernant la participation pour voiries et réseaux 4 rue des Châttries à MENNECY.

Suite à un courrier du Préfet du 23 juin 2011 qui nous demande d'expliquer les raisons pour lesquelles la commune met le coût des travaux à la charge des propriétaires, nous nous sommes rendu compte que nous ne pouvons pas leur demander la participation car la longueur de réseau est de 160 mètres et on ne peut la demander que jusqu'à 80 mètres, voire exceptionnellement jusqu'à 100 mètres.

Nous vous demandons de rapporter la délibération. Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

23) Dénomination de voirie du programme "IMMOBILIERE 3F" 12, avenue de Villerooy

Nous avons accordé un permis avec une voirie. La société IMMOBILIERE 3F nous demande de désigner cette voirie.

Nous avons reçu une demande de l'Association Nationale des Sous-officiers de Réserve de l'Armée de l'Air pour utiliser le nom de "Colonel Félix BRUNET", afin de faire suite à la fermeture prochaine de la base aérienne 217 de BRETIGNY qui porte ce nom.

Nous avons l'autorisation des descendants (ses petits-enfants) de M. Félix BRUNET. Nous souhaitons donc donner ce nom.

Le Colonel Félix BRUNET est entré dans l'Armée de l'Air en 1932 comme mécanicien. Admis à l'Ecole Militaire de l'Air il en sort sous-lieutenant et pilote/observateur en septembre 1938.

A partir de novembre 1942 il se bat dans les forces aériennes de la France Libre et se fait affecter au groupe de chasse II/5 "La Fayette".

Il participe en janvier 1943 aux opérations de Tunisie où il obtient sa première citation à l'Ordre de la Division Aérienne.

La guerre à peine terminée, il s'embarque le 2 novembre 1945 pour l'INDOCHINE où il effectuera trois séjours jusqu'en 1954.

En 1951, à 38 ans, il reçoit le commandement de la base aérienne 195 à HAIPHONG où il montre ses talents d'organisateur et de tacticien.

Promu Colonel à 43 ans, il est présent partout où l'on se bat à la tête de sa formation, soucieux de la sécurité de tous hormis la sienne. Sa réputation court d'un barrage à l'autre et devient légendaire.

A l'issue d'un stage de transformation sur hélicoptère, il prend la tête de l'Escadre d'hélicoptères n°2 à ORAN en octobre 1956. Cette dernière est équipée de BELL 47G, de H19 et de H34. C'est sur ce dernier appareil qu'il développera le concept de l'hélicoptère armé, assurant ainsi aux héliportages une sécurité infiniment plus grande qu'avec les autres moyens de protection.

A la fin de 1958, il quitte à regret son unité d'élite grâce à son dynamisme et à son génie de la guérilla.

Le 5 décembre 1959, victime d'une infection cardiaque il succombe à COLOMB-BECHAR, âgé de 46 ans.

Aviateur d'élite, baroudeur, remarquable entraîneur d'hommes, il a marqué de sa forte personnalité vingt années d'opérations aériennes de guerre.

Grand officier de la Légion d'Honneur, titulaire de la Croix de Guerre 39-45, de la Croix de Guerre des TOE, de la Croix de la Valeur Militaire et de plusieurs autres décorations françaises et étrangères, cité 26 fois dont deux à l'Ordre de l'Armée, blessé quatre fois, le Colonel Félix BRUNET totalisait plus de 6 600 heures de

vol dont près de 4 238 au combat et 2 292 missions de guerre, détenant ainsi un véritable record mondial.

Avez-vous des questions ?

M. LE MAIRE. - C'est une demande de l'ANSORAA spécifiquement, justifiée par le fait de vouloir garder la trace de la base aérienne de BRETIGNY qui sera amenée à fermer et qui porte ce nom.

Je pense que cette délibération n'appellera pas de questions.

Mme DOUGNIAUX. - Qui est pour ?

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

24) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande de permis de construire et d'autorisation de travaux pour la construction d'un chalet au stade Jean-Jacques ROBERT pour le Club de rugby "Mennecy Rugby league XIII"

Au sein du stade Jean-Jacques ROBERT nous désirons installer un chalet pour le rugby.

Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry
-------------	----	--

		GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

IV. SECURITE

Rapporteur : Romain BOSSARD

25) Présentation du projet de déploiement du dispositif de caméras dans l'enceinte du groupe scolaire des Myrtilles

M. BOSSARD. - La présente délibération porte sur l'installation de huit caméras au sein du groupe scolaire des Myrtilles dans le cadre de sa rénovation.

Les huit caméras seront installées pour surveiller principalement les bâtiments dans un premier temps, mais ce projet sera évolutif, tant dans sa durée d'enregistrement qu'en termes d'augmentation du nombre de caméras.

A la différence du projet qui sera installé sur la commune, les images ne seront pas consultables en direct ni reliées aux véhicules de Police Municipale. Il s'agit dans un premier temps d'images qui seront enregistrées, un peu comme le système actuel sur la commune. Nous avons privilégié cette solution pour que le corps enseignant et les parents d'élèves s'approprient cette démarche nouvelle pour l'ensemble des personnels.

Avez-vous des questions ?

M. RICHOMME. - Le but recherché est de préserver notre équipement public, d'éviter toute dégradation et toute intrusion. Face à cela, vous avez plusieurs possibilités.

Vous avez choisi celle-ci, conséquente et onéreuse. Nous aurions préféré, comme pour d'autres bâtiments municipaux et quitte à revoir le marché passé avec la société, avoir un système d'alarme anti-intrusion directement relié au poste de Police Municipale, en tout cas un système qui permette à la Police Municipale ou à la Gendarmerie d'intervenir très rapidement, ce qui est moins onéreux et tout à fait convenable pour un équipement public.

M. BOSSARD. - Très bonne préconisation, en effet. Je suis simplement un peu surpris que vous ne l'ayez pas faite plus tôt, elle aurait pu être prise en considération.

Néanmoins, cela peut être fait, évidemment. L'alarme anti-intrusion retarde la pénétration dans un domicile ou un bâtiment public, mais le système de vidéo-protection permettra d'enregistrer et d'apporter une aide technique à la résolution de l'affaire.

Nous avons déjà un système d'alarme sur le groupe des Myrtilles.

M. MARILLER. - Si la personne a une cagoule, comment fait-on ?

M. BOSSARD. - Avez-vous d'autres questions ? (Non). Nous passons au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la Majorité**

POUR	27	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina
-------------	----	---

		COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	6	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

M. LE MAIRE. - Sylvie PERUZZO étant excusée pour la meilleure des raisons puisqu'elle prépare le mariage de sa fille, je vais céder la parole à Jean FERET.

V. RESTAURATION SCOLAIRE – PERISCOLAIRE

Rapporteur : Jean FERET

26) Approbation de l'avenant n°3 au contrat de délégation du service public de la restauration scolaire et municipale de la ville de MENNECY (AVENANCE)

M. FERET. - Je vous propose une délibération qui concerne la délégation de service public avec AVENANCE pour la restauration scolaire. C'est un avenant.

Il s'agit de modifier les délais de paiement et de recours en cas d'impayé par les familles de MENNECY quand elles reçoivent une facture d'AVENANCE. Ce délai est allongé de 15 jours.

A l'issue de ce délai, AVENANCE transmet directement l'impayé, s'il subsiste, à la Trésorerie qui poursuivra la procédure de recours.

La différence concerne la Ville. Le but de cet avenant est de réduire le risque d'impayé porté par la commune et de le faire porter intégralement, d'abord par AVENANCE pour transférer ensuite la procédure de recours à la Trésorerie Publique.

La famille a quinze jours de plus dans le bilan pour payer.

M. RICHOMME. - Je salue cette initiative qui fait appel au bon sens. Si on avait pu la prendre plus tôt, je vous aurais accompagné.

Chacun à MENNECY vit cette histoire d'AVENANCE avec difficulté. Un exemple très simple et particulier, ce matin j'ai reçu une facture d'AVENANCE de 0 €. J'avais reçu l'ancienne facture d'AVENANCE et ne l'ayant pas payée au bout de six jours j'ai reçu un appel du Trésor Public. J'ai donc payé la facture d'AVENANCE, mais les courriers se sont croisés car j'avais déjà reçu l'appel du TP. J'ai donc payé le Trésor Public et je me retrouve donc avec une facture sympathique de 0 € puisque j'ai payé ma facture deux fois.

Si l'on pouvait éviter ces petits désagréments qui amènent à payer deux fois la facture et à inquiéter de nombreux Menneçois qui reçoivent des factures du Trésor Public, ce serait bien.

M. FERET. - C'est pourquoi il y a un délai maximum de paiement, puis un délai de latence de quelques semaines pour que la famille ait encore la possibilité de payer avant que le recours de la procédure du Trésor Public se déroule. Cette procédure est lourde, difficile à arrêter et va facilement jusqu'au bout.

Nous ajoutons de la flexibilité. Si le paiement et le recours se sont croisés, c'est parce que vous avez payé plus tard que ce qui était permis. Je vous propose de passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr),
-------------	----	---

		Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

27) Renouvellement de convention de réservation de places pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement entre les communes de MENNECY et de CHEVANNES

Cette délibération concerne les garderies et centres de loisirs. Il s'agit de renouveler une convention déjà prise avec la Ville de CHEVANNES pour permettre aux familles de cette commune d'utiliser les services de l'ALSH de MENNECY.

Il n'y a pas de différence avec ce qui existait déjà, c'est un renouvellement.

Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

28) Modification de la grille tarifaire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Il s'agit là du tarif pour les familles ne résidant pas à MENNECY. Par cohérence, un tarif extérieur a été créé. L'expérience montre que les familles malheureusement apportent leurs enfants sans annoncer leur présence à l'avance, ce qui entraîne l'ALSH dans des difficultés car il faut bien sûr adapter les effectifs d'encadrement aux effectifs d'enfants prévus.

Pour dissuader les familles de prendre ces mauvaises habitudes, il est proposé dans cette délibération d'instaurer un doublement du tarif pour tout ce qui est garderie périscolaire dès lors qu'il y a présence sans inscription préalable et d'appliquer ce doublement également aux nouveaux tarifs extérieurs dans l'hypothèse

d'une famille non menneçoise qui apporterait ses enfants à l'ALSH sans les avoir inscrits au préalable.
Avez-vous des questions ?

M. RICHOMME. - Nous sommes contre cette délibération qui fait apparaître des tarifications que nous souhaitons modifier depuis le début car nous les jugeons trop élevées pour les Menneçois.

M. LE MAIRE. - Êtes-vous contre aussi le principe d'une majoration pour les personnes qui ne respectent pas les règles ?

M. RICHOMME. - Non.

M. LE MAIRE. - Êtes-vous pour ou contre le principe de la majoration ?

M. RICHOMME. - Nous sommes pour.

M. LE MAIRE. - C'est important.

M. FERET. - C'est la substance de cette délibération que de dissuader la présence d'enfants sans inscription, sans laisser la possibilité à l'ALSH de s'organiser et de respecter les préconisations réglementaires.

M. LE MAIRE. - Un mot pour compléter l'importance de cette délibération.

Les règles d'inscription sont faites pour permettre d'avoir le personnel suffisant en termes d'encadrement ainsi que le nombre de goûters ou repas suffisant. Lorsque des parents amènent leurs enfants sans avoir réservé à l'avance il y a deux cas de figure : soit on refuse les enfants, mais c'est alors l'enfant qui est pénalisé et pris en otage par la faute d'un parent non respectueux ; soit on le prend.

Quand c'est accidentel et que cela ne se produit qu'une fois, ce n'est pas gênant. Cependant, malheureusement, un certain nombre de familles deviennent des spécialistes et cinq, six ou sept fois dans l'année déposent leurs enfants sans aucune inscription préalable.

L'objectif pour nous est d'être dissuasifs, c'est pourquoi nous appliquons un doublement et non une majoration de 10 ou 20 %. Ceci ne pénalise pas l'enfant puisque nous ne le laissons pas dehors.

M. FERET. - Nous passons au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la Majorité**

POUR	27	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	6	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

VI. CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

29) Création d'un Conseil Municipal d'Enfants

M. LE MAIRE. - C'est un dossier sur lequel plusieurs élus ont travaillé, plus particulièrement Alain DRAGOMAN et Jean FERET.

Depuis le début de l'année, ce qui n'a rien d'original car cela se fait dans de nombreuses communes et de nombreux départements mais aussi dans certains EPCI, nous souhaitons créer un Conseil Municipal d'Enfants.

Il vous est proposé la première étape avec le règlement annexé à la délibération. Il s'agit de nous mettre en piste pour que des élèves des classes de CM1 et CM2 de MENNECY puissent être désignés pour siéger deux ans dans ce Conseil Municipal (deux ans pour les CM1 et un an pour les CM2).

Chaque année il y aura un renouvellement par moitié des élèves sur l'année de CM1, afin d'avoir une transition entre ceux qui ont déjà travaillé pendant un an et ceux qui arrivent.

La première année sera plus difficile car il n'y aura pas cette transition, il n'y aura pas non plus le recul des Services et des élus pour travailler sur les projets.

Je souhaite vraiment qu'à travers cette démarche deux objectifs soient poursuivis.

Le premier concerne les enfants qui seront élus par leurs camarades de classe. C'est une sorte de cours d'instruction civique grande nature. C'est l'occasion, et je le souhaite, de faire en sorte que ces enfants puissent visiter les Services Municipaux, le Centre Technique et connaissent le fonctionnement au sein d'une Mairie pour savoir qui fait quoi. Nous sommes dans un pays où bien souvent personne ne sait qui fait quoi. En général quand quelque chose ne va pas on dit que c'est le Maire ; on ne dit pas que c'est le Département, la Région, l'Intercommunalité, voire la SNCF...non, c'est le Maire !

Je ne dis pas cela parce que je suis Maire, mais il est important que des enfants, qui sont de futurs citoyens, qui ont 9 à 10 ans et qui ont donc la capacité d'approcher et comprendre ces questions, puissent recevoir cette information.

Ce premier volet pour les enfants qui seront désignés est vraiment celui de l'instruction civique, de l'apprentissage de la citoyenneté. Ce sont eux qui un jour nous remplaceront, autant les sensibiliser dès maintenant.

Pour le deuxième volet, comme nous avons pu le faire sur l'école de la Sablière avec ce fantastique billodrome réalisé parce que c'était le projet des enfants, j'ai envie que ces enfants puissent, en appliquant la méthode d'un Conseil Municipal, aboutir à la réalisation de leurs projets.

Aboutir à des projets signifie un travail en Commissions. Nous leur laisserons la liberté de définir eux-mêmes les thématiques des deux ou trois Commissions dans lesquelles ils se regrouperont. Chaque Commission planchera et essaiera de phosphorer, d'avancer pour proposer un projet, puis en séance plénière chaque projet sera examiné pour être retenu ou pas.

Ceci les amènera à être confrontés à ce que nous vivons tous autour de cette table, mais également dans nos foyers respectifs : comment concilier le souhaitable et le faisable, le possible et le sublimé.

Je souhaite que nous puissions aboutir à au moins un projet concret annuel. Ce projet peut être de n'importe quelle nature, aussi bien une création physique d'un équipement (comme un billodrome), qu'un projet sur la communication (par exemple sur les droits de l'enfant, sur le respect de ces droits qui, il y a encore trente ans, n'existaient pas). C'était un gros mot que de parler des droits de l'enfant, c'est aujourd'hui devenu réel. Cela peut être aussi des projets intergénérationnels. Peu importe.

C'est une démarche importante pour notre commune. Nous n'innoverons pas, mais nous irons dans le bon sens et j'espère que nous aurons l'unanimité sur cette délibération.

Avez-vous des questions ?

M. RICHOMME. - Il y aura unanimité en tout cas, en ce qui concerne notre groupe, pour vous encourager et participer à cette initiative qui était inscrite dans notre programme en 2008. Nous apporterons toute notre aide.

Nous souhaitons participer aussi à ce Conseil Municipal des Enfants, qui est un éveil démocratique et citoyen très important.

M. LE MAIRE. - Je vous remercie.

Mme CUTILLAS. - Je voudrais vous rappeler, ou vous informer si vous ne le saviez pas les uns et les autres, que nos amis de RENNINGEN et d'OCCHIOBELLO ont également un Conseil d'enfants. Ils pourront peut-être se rencontrer.

M. LE MAIRE. - Cela fait un projet de plus à monter pour le Conseil Municipal des Enfants et l'élu en charge des jumelages !

Pour répondre avec humour à Christian RICHOMME sur un ton publicitaire : vous l'avez rêvé, nous l'avons fait ! Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

VII. SPORTS-CULTURE

Rapporteur : Annie PIOFFET

30) Adoption d'un contrat de parrainage culturel pour la saison 2012 entre la Société AVENANCE ENSEIGNEMENT ET SANTE et la Commune de MENNECY

Mme PIOFFET. - Je vous propose l'adoption d'un contrat de parrainage culturel pour la saison 2012 entre la SOCIETE AVENANCE ENSEIGNEMENT ET SANTE et la Commune de MENNECY. Ce soutien s'élève à 15 K€ HT pour la saison culturelle 2012. Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
-------------	----	---

CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

31) Adoption d'un contrat de parrainage culturel 2011-2013 entre la société STRF et la Commune de MENNECY

Ce soutien financier s'élève à 12 K€ HT pour un an et une durée totale n'excédant pas trois ans.
Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

32) Demande de subvention auprès de l'association mécénat musical SOCIETE GENERALE pour l'année 2012

Ce partenariat permettrait à la Ville de renforcer sa politique culturelle en matière de spectacles et autres événements à caractère musical.
Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-
-------------	----	---

		GUILLET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

33) Dénomination du terrain synthétique situé au sein du complexe sportif Alexandre RIDEAU

Il convient d'attribuer une dénomination à ce terrain synthétique. Nous avons pensé vous proposer le nom de ce jeune Menneçois : Maxime DILOUYA, décédé à la suite d'un accident à PARIS.

M. LE MAIRE. - Il s'agit d'une délibération qui fera je pense l'unanimité.

Dans le cadre de la rénovation du complexe sportif Alexandre RIDEAU, les deux terrains (herbe et stabilisé) ont fait l'objet de travaux pour être transformés en terrains synthétiques.

Le premier est en cours d'agrément par la Fédération, le second sera agréé tout début octobre. L'inauguration aura lieu le 1^{er} octobre.

Le Club de Football de MENNECY avait été endeuillé il y a quelques années par la mort de deux jeunes joueurs du club dans un accident de voiture dans lequel ils n'étaient absolument pas en tort. Il s'agissait à l'époque de Romain DESBIER et Maxime DILOUYA.

Nous avons souhaité, sur des terrains qui informellement -même si cela n'avait jamais été fait formellement- étaient souvent appelés de leur nom, leur rendre hommage. Il y a un véritable attachement du Club, notamment je pense à la famille DESBIER qui tous les ans sur le tournoi de football de Pâques participe en amenant des coupes et des trophées. Cette tragédie a profondément marqué l'ensemble du club. C'est encore assez récent, beaucoup de joueurs, d'entraîneurs ou de bénévoles du club ont connu ces jeunes et ce drame. Il nous semblait important de garder la trace et la mémoire.

Le terrain de la Communauté de Communes sera baptisé, sauf si le Conseil Communautaire en décide autrement mais je ne l'imagine pas, Romain DESBIER dans quelques jours. Le terrain de la commune de MENNECY sera baptisé, si vous l'acceptez, Maxime DILOUYA.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

34) Demande de subvention au Conseil Général de l'ESSONNE pour l'extension de la salle de spectacle de l'espace culturel Jean-Jacques ROBERT.

Mme PIOFFET. - Cette subvention permettrait d'augmenter la capacité d'accueil de 147 places, passant ainsi de 336 à 483 places. Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

35) Demande de subvention au Conseil Général de l'ESSONNE pour la rénovation des planchers de scène et fosse de la salle de spectacle de l'espace culturel Jean-Jacques ROBERT

Le plancher de la scène a plus de quinze ans, ainsi que les panneaux utilisés pour condamner la fosse. Cela permettrait également une mise en conformité. Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO,
-------------	----	---

		Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

36) Demande de subvention au Conseil Général de l'ESSONNE pour le changement des cintres de scène de la salle de spectacle de l'espace culturel Jean-Jacques ROBERT

Le rapport d'audit de nos équipements scéniques, effectué par le bureau de contrôle VERITAS, confirme la nécessité de changer nos cintres. Avez-vous des questions ? (Non).

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

37) Subvention exceptionnelle à l'association "SUPME4L" pour la participation au 4L Trophy

Il s'agit d'un projet humanitaire, pédagogique et sportif proposé aux étudiants de l'Ecole Sup Méca. C'est un Institut Supérieur de Mécanique de PARIS.

La contrepartie serait une intervention dans les écoles, dispensée par Mlle BOURDENET. Nous avons également négocié la présence de cette association au prochain Forum en 2012.

Avez-vous des questions ?

M. RICHOMME. - Une observation. Nous vous suivons sur cette délibération car elle est motivée par des actions pour aider son prochain. Nous suivons cette jeune fille menneçoise qui fait le bien autour d'elle.

Nous donnons 700 €, j'en suis très satisfait. Cependant, d'autres associations menneçoises font aussi un travail conséquent sur la commune envers les Menneçois. Chaque année elles demandent des subventions - elles le feront tout prochainement-, mais elles n'obtiennent pas de telles sommes alors qu'elles en ont besoin.

Mme PIOFFET. - Je prends note de cette remarque. Nous passons au vote.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

VIII. ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

M. LE MAIRE. - Il me revient de terminer le Conseil Municipal avec les points restants.

38) Avis de la commune de MENNECY sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Nous devons émettre un avis concernant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Pour résumer, pour ceux qui avaient pris des paris il y a quelques mois, c'est une montagne qui aura accouché d'une souris, comme c'est bien souvent le cas.

En effet, l'ancien Préfet, qui a quitté le Département en tout début d'année, avait annoncé à qui voulait l'entendre les suppressions et fusions des agglomérations pour aboutir à cinq ou six agglomérations dans le Département, donc des agglomérations arithmétiquement de 150 000 à 250 000 habitants. Il n'en est rien.

Le projet s'est fait a minima. L'ensemble des communes blanches (c'est ce qu'impose la loi, il n'y a aucune surprise) est rattaché et notamment SAVIGNY, qui était l'une des plus grosses communes de l'ESSONNE et la plus grosse non rattachée.

Toutes les communes du sud, là où il y avait énormément de communes blanches qui sont, pour celles du Canton de MEREVILLE rattachée sur l'ETAMPOIS et pour celles du canton de MILLY et de LA FERTE, qui étaient encore en zone blanche, raccrochées sur la Communauté de Communes de la Vallée de l'ESSONNE, petite communauté de Communes autour de MILLY qui regroupait six communes jusqu'à présent.

Sur notre secteur il y avait, dans les différents cas de figure envisagés, plusieurs possibilités et en gros deux approches, deux souhaits ou deux craintes, qui pouvaient être d'une part un raccrochage vers le nord, donc vers EVRY, CORBEIL, VAL d'ORGE ou les trois, d'autre part un agrandissement (car de mangés nous serions devenus mangeurs) en allant vers le sud et en reprenant les communes blanches de MILLY LA FORET.

Il n'en a rien été. Il est proposé aujourd'hui de maintenir la Communauté de Communes du VAL d'ESSONNE telle qu'elle est.

Je le dis très clairement, cela ne veut pas forcément dire grand-chose. Quoi qu'il se passe tout le monde doit rester extrêmement vigilant. Le Schéma devrait être avalisé dans les mois à venir, mais tout le monde autour

de cette table sait que le premier semestre 2012 connaîtra des élections présidentielles et législatives. Que vaudront les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunales adoptés dans le cadre d'une majorité présidentielle et gouvernementale, dans le cadre de lois réformant les collectivités votées par cette même majorité si demain nous changeons -ce qui est une possibilité même si je ne le souhaite pas- de majorité au sommet de l'Etat ? Qui plus est si le Département a deux personnes, l'une à l'est, l'autre à l'ouest, qui seront respectivement soit Ministre, soit membre incontournable de leur parti politique.

Selon les résultats des échéances électorales de mi-2012, nous serons soit sur un Schéma qui pourra durer et vivre, soit sur un Schéma que l'on pourrait tenter de remettre en cause du côté de l'agglomération d'EVRY et de l'agglomération de PALAISEAU. Ce sont des choses extrêmement fragiles.

Je vous parlais d'une montagne qui accouche d'une souris. C'est vrai sur les EPCI. C'est généralement ce sur quoi se focalisent les élus et encore plus les populations et les journalistes. En revanche, il y a de véritables avancées sur les syndicats intercommunaux.

Le Préfet, que j'avais eu l'occasion de rencontrer fin janvier/début février, m'avait fait part de son souhait de regrouper très fortement, mais surtout de diminuer le nombre de syndicats intercommunaux, certains ayant une véritable utilité mais beaucoup étant des coquilles vides. Nous sommes là sur une réduction très forte puisque l'on passe de 117 syndicats intercommunaux à une soixantaine. On propose donc de réduire quasiment de moitié.

Autant sur les EPCI c'est moins traumatisant que ce qui pouvait être craint, autant sur les syndicats intercommunaux, ce qui est plutôt une bonne chose, on est allé vers une normalisation.

Il y a eu beaucoup de débats sur les franges de certains syndicats, sur certains regroupements, sur les questions de bassins versants ou non, pour savoir pourquoi tel syndicat serait accroché à celui-ci plutôt qu'à tel autre. C'est un mouvement de fond qui, me semble-t-il, va plutôt dans le bon sens pour les syndicats.

Notre périmètre géographique est épargné. Je vous propose donc d'émettre un avis favorable.

Avez-vous des questions ?

M. RICHOMME. - Cette réforme et ce travail sont louables car il y a trop d'infrastructures et de super structures et les Français ne s'y retrouvent pas.

Aujourd'hui en FRANCE il y a 36 000 communes, de nombreux EPCI, de nombreux syndicats et il est très difficile à chacun de s'y retrouver. De nombreuses structures se chevauchent et on n'y retrouve pas ses petits. Un peu plus de cohérence et de mutualisation des besoins et des compétences sont nécessaires. Cette réduction est donc louable.

Autant cela s'applique dans de nombreux territoires, autant en ESSONNE cela s'applique très difficilement, vous l'avez dit. C'est un Département qui a de grandes villes, de grandes masses déjà structurées, des EPCI qui ont une nature à exister tels quels, qui sont différents les uns des autres ; il y en a environ 21 qui sont assez conséquents.

Le travail du Préfet n'a pas été facile, quelle que soit sa volonté et quels que soient les interlocuteurs qu'il a rencontrés, même s'ils sont assez forts et pèsent dans les négociations.

La première étape de ce Schéma était de rapprocher les villes isolées. Il y a deux types de villes dans ce cas :

- Il y a de grosses villes isolées comme les ULIS avec la ZAC de COURTABOEUF qui pose énormément d'intérêts et qui a donc été rattachée au plateau de SACLAY. Il y a la grosse ville de MARCOUSSIS avec son stade de rugby, qui a une forte TP et va rejoindre EUROPE ESSONNE. On redessine autour des portes de l'ESSONNE et de l'aéroport d'ORLY, ce qui a un sens.

- Il y a par ailleurs tout le sud de l'ESSONNE où de nombreuses communes, très petites, n'appartiennent pas à des EPCI car la valeur ajoutée n'est pas forcément essentielle et elles ont un fonctionnement assez isolé, proche de certaines communes du LOIRET.

Nous, nous n'avons pas de modification. Je me battrais comme je l'ai fait pour l'existence de notre CCVE et sa pérennité car elle a une identité culturelle et environnementale à préserver qui est différente des agglomérations comme SEINE ESSONNE ou EVRY CENTRE ESSONNE.

Nous avons une identité qui vit à partir de MENNECY et doit s'étendre vers le sud pour peut-être réfléchir, dans un avenir très lointain, à l'étendre à des Communautés de Communes plus au sud, quitte à aller jusqu'à l'ETAMPOIS. Cela aurait un sens et en tout cas une logique territoriale, culturelle et environnementale.

En ce qui nous concerne, nous avons le débat d'ECHARCON qui a émis le souhait de quitter notre CCVE, laquelle s'est majoritairement prononcée contre la sortie de ce territoire. Aujourd'hui ECHARCON est encore dans la CCVE et ce premier Schéma inscrit ECHARCON dans notre CCVE.

Pour toutes ces raisons nous voterons favorablement à ce Schéma présenté par Monsieur le Préfet, sachant que, comme vous l'avez dit, il y aura peut-être des modifications. Le problème, quelle que soit la gouvernance que nous aurons dans six mois, sera toujours le même en ESSONNE : les villes et les Maires seront toujours les mêmes et j'ai bien peur que cela prenne énormément de temps.

En 2014 les Conseils communautaires seront élus avec les listes municipales. Peut-être à ce moment-là ferons-nous un pas en avant.

M. LE MAIRE. - La tâche du Préfet, avec deux Ministres (il n'y en a plus qu'un maintenant, ce qui risque de faciliter les choses) et un milliardaire patron de presse, a dû être extrêmement compliquée. Je pense que la tâche de son successeur, si dans six mois il y a des changements, avec deux Ministres également ne sera pas beaucoup plus simple !

Je vous propose de mettre aux voix.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

39) Approbation de la modification des statuts communautaires (ZAC à vocation mixte)

Il s'agit de préciser le cadre dans lequel la Communauté de Communes peut intervenir sur des ZAC mixtes, des ZAC ayant non seulement de l'activité économique mais aussi une part d'habitat.

C'est une modification de statuts essentiellement technique qui, si cela peut concerner certaines communes et notamment nos voisins ulméens, ne peut pas concerner MENNECY. Cette délibération ne devrait donc pas faire grief. Souhaitez-vous intervenir ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

		André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire
--	--	--

POUR	33	CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

40) Avis de la commune sur le Plan Régional Stratégique de Santé

Nous sommes tenus d'émettre un avis concernant le Plan Stratégique de Santé de l'Agence Régionale de Santé d'ILE-DE-FRANCE. Vous avez eu connaissance de ce document.

MENNECY n'ayant pas directement sur son territoire, comme un certain nombre de communes qui nous entourent, de structure hospitalière, je vous propose d'émettre un avis favorable sur ce rapport.

Je tiens à préciser notre attachement au maintien de l'hôpital de CHAMPCUEIL qui est doublement important pour notre bassin de vie, tant par l'offre de soins gériatriques qu'il offre que par son impact économique sur nos territoires puisque plusieurs centaines de familles vivent dans un rayon de 15 à 20 kilomètres de CHAMPCUEIL (d'EVRY à MILLY en passant par MENNECY) et sont ici grâce à l'existence de cet hôpital.

Souhaitez-vous intervenir ?

M. MARILLER. - Nous donnerons un avis défavorable sur cette délibération parce que c'est l'application de la Loi Hôpital Patient Santé Territoire et on voit bien que dans le sud ESSONNE, entre la fusion des hôpitaux d'ETAMPES et de DOURDAN et la mise en place de l'hôpital sud francilien, il y aura un véritable désert médical.

Je regrette cependant, Monsieur le Maire, que vous ne vous soyez pas servi de cet avis pour donner un signe fort signalant que nous voulions le maintien de l'hôpital de CHAMPCUEIL au moment où nous entamons un débat sur l'avenir des soins pour les personnes âgées.

Vous auriez pu donner un avis défavorable.

M. LE MAIRE. - Emettre un avis défavorable, soit, mais on fait de la politique en faisant cela.

Je souhaite émettre un avis favorable et préciser l'attachement de la commune de MENNECY au maintien de l'hôpital de CHAMPCUEIL. Cela revient à dire la même chose, mais dans un cas on voit la bouteille à moitié pleine et dans l'autre la bouteille à moitié vide. Je suis un éternel optimiste, peut-être ai-je tort, mais je suis dans la majorité et pas vous, nous sommes donc chacun dans nos rôles respectifs.

M. MARILLER. - Nous savons bien que c'est l'ARS qui a décidé avec l'AP-HP de fermer l'hôpital pour le donner à un groupe privé.

M. LE MAIRE. - Je vous propose de passer au vote.

M. RICHOMME. - D'habitude nous ne sommes pas d'accord et nous votons différemment, ce qui a un sens, mais là il me semble que nous sommes d'accord et pourtant nous votons différemment !

Est-ce de l'obstination de votre part ? Je ne comprends pas.

M. LE MAIRE. - Ou de la vôtre ?

M. RICHOMME. - J'estime que nous avons une cohérence. L'offre de services et les prestations médicales sont en diminution, il y a une désertification avancée des Services de santé et on nous propose un Plan que nous souhaitons voir revisité pour que l'offre soit augmentée.

Vous faites la même remarque que nous, mais vous êtes d'accord avec ce Plan.

M. LE MAIRE. - Je vous propose de voter pour émettre un avis favorable en précisant le souhait du Conseil Municipal de MENNECY que soit maintenu ouvert et en fonctionnement l'hôpital de CHAMPCUEIL.

M. MARILLER. - Nous donnons un avis défavorable, mais on est pour le maintien de CHAMPCUEIL.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la Majorité**

POUR	27	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	6	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

IX PERSONNEL

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

41) Mise à jour du tableau des effectifs et suppression de postes

C'est une délibération que nous avons relativement régulièrement. Il vous est proposé de supprimer des postes non occupés et que l'on ne prévoit pas d'occuper dans les mois à venir.

Avez-vous des questions ? (Non). Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry
-------------	----	--

		GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

42) Mise en place de la Prime de Fonction et de Résultats

Il s'agit d'appliquer la loi du 1^{er} janvier 2010 qui permet de refondre les grilles de régimes indemnitaires des attachés territoriaux. L'ensemble des communes et des intercommunalités délibère depuis le printemps sur ce point.

Avez-vous des questions ? (Non). Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

43) Création de deux postes d'assistant d'enseignement artistique

Il s'agit de deux professeurs du Conservatoire qui exercent au Conservatoire depuis des temps immémoriaux et qui ont actuellement des statuts dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont bancals.

Nous cherchons à les régulariser, à les remettre en situation d'avoir statutairement des postes qui ne soient pas des espèces de monstres par rapport aux règles de la Fonction Publique Territoriale.

Avez-vous des questions ? (Non). Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr),
-------------	----	---

		Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

44) Création d'un poste d'Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe

Il s'agit d'un agent qui passe actuellement son concours pour obtenir ce grade. C'est un agent tellement remarquable que la DRH est à peu près convaincue qu'il aura ce concours et nous propose de créer le poste dès maintenant plutôt que d'attendre deux mois.

Avez-vous des questions ? (Non). Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

45) Création d'un poste de médecin vacataire dans les structures de la Petite Enfance

Le nom se suffit à lui-même.

Avez-vous des questions ? (Non). Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

		André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine
--	--	---

POUR	33	LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

46) Création de deux postes d'agent de maîtrise territoriaux

Il s'agit de deux agents municipaux travaillant dans les Services Techniques et qui ont obtenu le bénéfice de ce grade. Il vous est proposé d'ouvrir ces postes pour leur permettre d'être nommés à ces grades.

Il ne s'agit pas de recrutement, mais d'avancement.

Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

47) Création d'un poste d'ingénieur territorial

Il s'agit de pourvoir au remplacement de notre Directeur des Services Techniques qui va nous quitter courant novembre pour aller à quelques kilomètres, à CORBEIL, travailler au SIARCE.

Nous allons être amenés à procéder à un recrutement. Ne sachant pas si la candidature que nous aurons et retiendrons dans les semaines à venir sera d'un genre contractuel ou fonctionnaire, pour ne pas perdre de temps si l'agent ne correspondait pas au poste créé mais à nos attentes, nous vous proposons de créer ce poste aujourd'hui.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	33	André PINON, Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

M. RICHOMME. - Avez-vous la date du prochain Conseil ?

M. LE MAIRE. - Pas encore, mais ce sera début novembre, sans doute vers le 4 ou le 5. Nous vous le confirmerons. Cela risque de se passer pendant les vacances de la Toussaint, mais nous n'avons pas vraiment le choix en termes de calendrier car nous devons passer certaines délibérations première semaine de novembre. Sachez-le. Je pense que, malgré les vacances, nous aurons cependant le quorum.
Je vous rappelle demain le dévoilement de la statue de Christophe MABILLON au Parc de Villeroy.
Je vous remercie pour cette rentrée studieuse. Bonne soirée !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE



Handwritten signatures in blue, black, and red ink are scattered across the page, including names like 'Thierry', 'Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT', 'Maire de Mennecy', and '1er Vice Président de la CCVE'. There are also some scribbles and initials.